



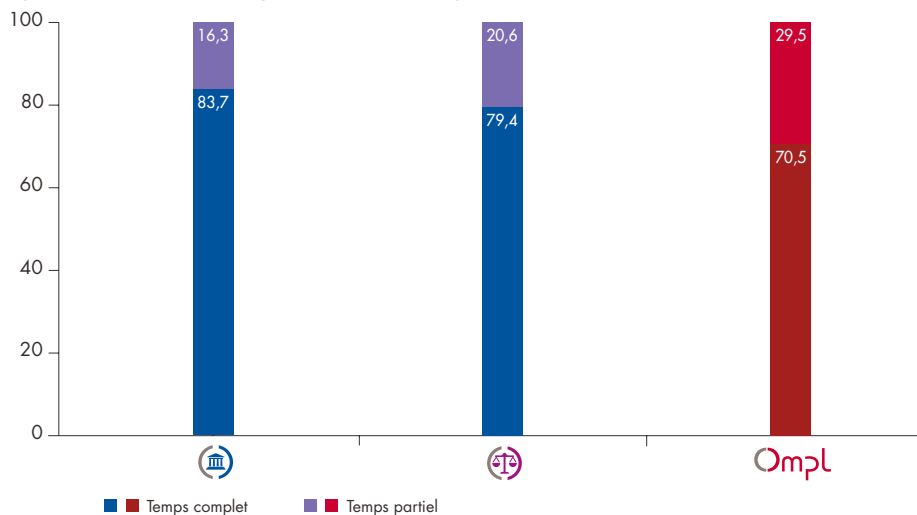
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source : Insee, DADS 2018.

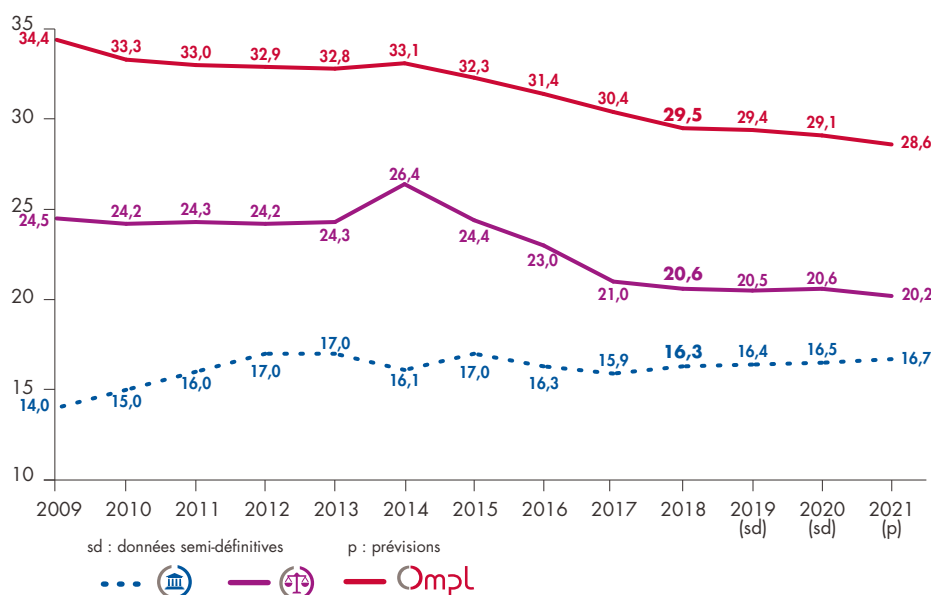


LÉGÈRE PROGRESSION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2009, le taux de salariés à temps partiel dans la branche tend à augmenter jusqu'en 2018.

Il progresse de 2,3 points. Les prévisions pour les années 2019 à 2021 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



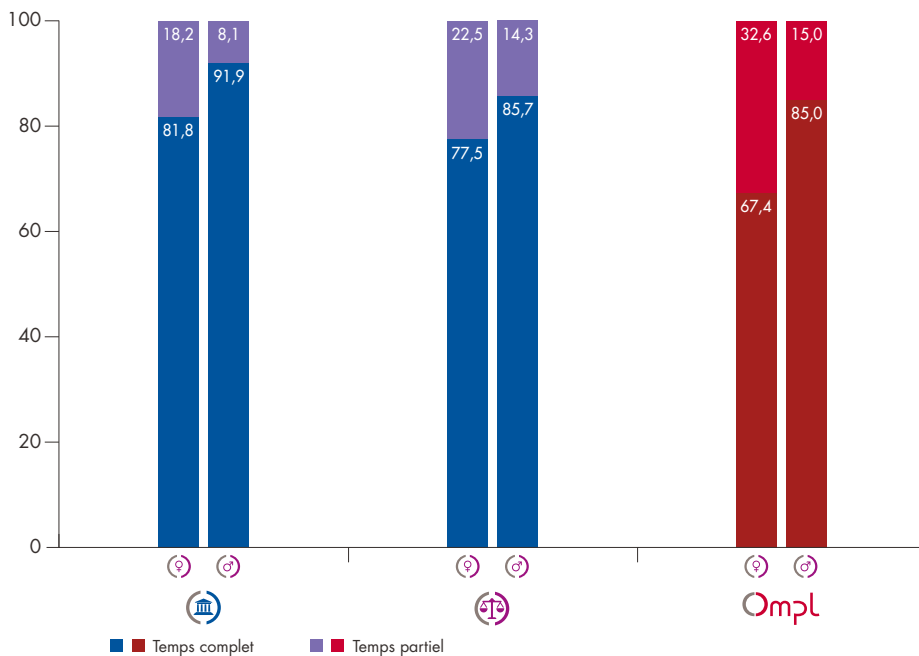
Source : Insee, DADS 2009-2018, estimations.



FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 10,1 points).

Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)



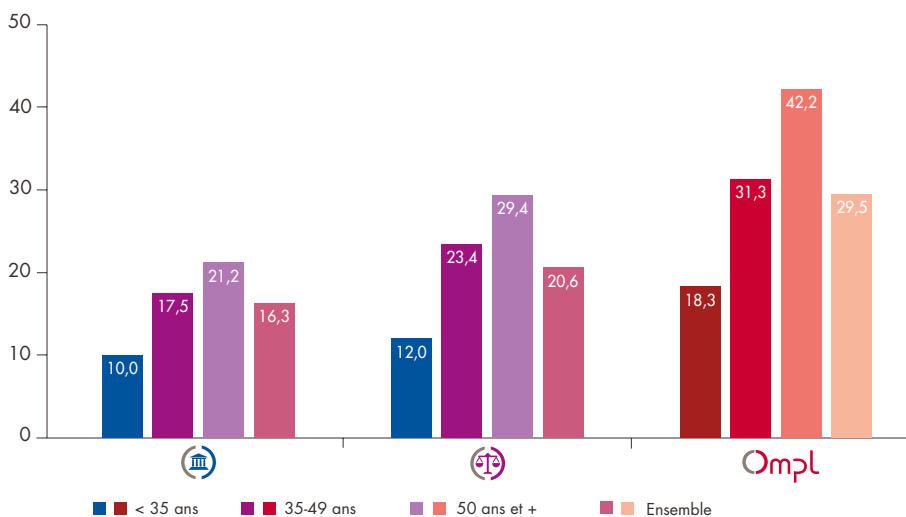
Source: Insee, DADS 2018.



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne un peu moins d'un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 11,2 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source: Insee, DADS 2018.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres.

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	11,8	11,5	28,0
Professions intermédiaires	13,1	16,9	22,6
Employés	17,0	21,0	32,3
Ouvriers	52,0	60,8	57,5
Ensemble	16,3	20,6	29,5

Source : Insee, DADS 2018.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour l'Occitanie (23,0 %) et atteint un minimum pour la Corse (0,0 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	13,5	24,8	33,7
Bourgogne-Franche-Comté	16,1	26,1	34,1
Bretagne	19,5	19,5	31,4
Centre-Val de Loire	22,3	19,7	28,9
Corse	0,0	23,0	24,8
DOM	9,0	16,8	21,6
Grand Est	20,7	23,2	34,1
Hauts-de-France	16,3	21,9	33,1
Île-de-France	14,4	15,2	21,2
Normandie	11,3	24,8	31,2
Nouvelle-Aquitaine	12,5	24,4	28,7
Occitanie	23,0	26,4	32,5
Pays de la Loire	17,5	25,0	32,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	17,7	25,6	31,2
Ensemble	16,3	20,6	29,5

Source : Insee, DADS 2018.